

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024 man 024

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service Evénementiel 2024

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L223-1 et suivants,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu la demande de l'association les P'Tits Baigneurs.

AUTORISE

L'association « LES P'TITS BAIGNEURS » à installer des infrastructures sur les places de parking situés en face de l'Ancien Cinéma Merlen (Boulevard Léo Lagrange à Gravelines) du vendredi 23 août – 8h au dimanche 25 août - 21h. Le stationnement sera de ce fait interdit sur ces places de parking.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au service Événementiel
- Que l'arrêté du 25 Juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) soit respecté.

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette manifestation.

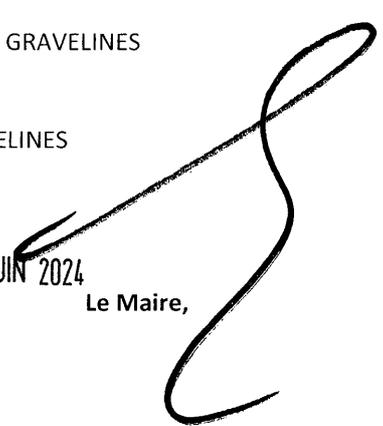
Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Du vendredi 23 août - 8h au dimanche 25 août - 21h

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Directeur du Service Événementiel
M. le Responsable de la Société DK BUS

Fait à GRAVELINES, le 11 JUIN 2024

Le Maire,


Bertrand RINGOT